Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 février 2015
Salle Pierre Cravey à La Teste de Buch

Le Président Jean-Claude Dupoy ouvre la séance à 14h30.
Il remercie de leur présence les élus ; Monsieur Eroles Maire de La Teste, Madame Rezer Sandillon représentant la commune de Gujan-Mestras, madame Maupillé représentant la commune d'Arcachon, Monsieur Chauvet, Conseiller Général, Madame Coineau, MM Pradayrol, Ducasse.
Jean-Claude Dupoy se présente comme le président de l'ADDUFU depuis un an et Ce qui a motivé son engagement. Il passe la parole à

Jean-Paul DDUGOUJON, Vice Président Délégué, qui présente l'année 2014 :

Une année de remise à plat des activités et des responsabilités dans l'ADDUFU
Un fonctionnement démocratique et collectif de notre association dans tous les domaines.

- La direction et la gestion administrative, avec un nouveau bureau, président, vice-présidents, président délégué et responsables d'activité, qui, ensemble, assurent et animent le fonctionnement global de l'association, le contact avec les institutions, associations et autres organismes, présentent et font approuver les décisions au conseil d'administration.
- Le secrétariat, avec la gestion administrative et le courrier, a dû effectuer un énorme travail de remise à jour des fichiers adhérents, adresses postales et mails pour obtenir aujourd'hui des données fiables.
- Le bureau dans son ensemble a revu le règlement intérieur, lequel a été approuvé par le CA sans vote contre, afin d'éviter les problèmes des deux dernières années.
- La trésorerie est suivie, avec des comptes à jour, tant sur le plan des adhésions que sur les dépenses et recettes. Des bilans séparés ont été effectués, pour les manifestations, la délivrance du bois d'œuvre, l'année écoulée et l'état des comptes. Les commissaires aux comptes seront élus pendant l'AG. Un projet de budget pour l'année à venir vous sera présenté.
- La communication a fortement évoluée, si il y a continuité dans l'animation avec les visites guidées en FU et la participation aux manifestations habituelles (fête à Léo, fête de l'usage au Cap Ferret...) nous avons mis en place pour la première fois la fête de l'usage à La Teste sur le site du Natus, en collaboration étroite avec les municipalités. Elle a connu une grande réussite et un bilan positif, un chapitre lui sera accordé durant l'AG.
- Nous avons développé les contacts avec les responsables des communes pour participer aux journées des associations et faire connaitre l'ADDUFU aux nouveaux habitants.

Pascal FUR, Vice président, présente le bilan des activités de communication et d'animation depuis mars 2014 :

Il nous est apparu nécessaire de développer les actions d'information et de communication pour plusieurs raisons :
- mieux faire connaître aux Usagers de La Teste de Buch, Gujan Mestras, Arcachon et le Cap Ferret : la Forêt Usagère, les Droits d'Usage et bien sûr l'aide que l'ADDUFU peut apporter pour mettre en œuvre ces Droits.
- donner plus de crédibilité à l'ADDUFU dans ses démarches, en établissant des relations fiables avec les municipalités mais aussi en augmentant le nombre des adhérents qui nous font confiance.

Nous avons mené des actions dans la continuité :

Les permanences des samedis. Elles sont tenues par des membres du conseil d'administration avec certaines fois présence des syndics d'Usagers : à La Teste de Buch :1er samedi de 10h à 12h au kiosque du marché, à Gujan Mestras : les 2ème et 4 ème samedis de 10h à 12h à la Maison de La Culture, à Arcachon : le 3 éme samedi de 10h à 12h au bureau de la poste aux Abatilles

La participation active à la 7ème Fête de l'Usage du Cap Ferret le 14 juin en transportant du bois de chauffage qui est distribué à des familles nécessiteuses

Les journées du Patrimoine les 18, 19 et 20 septembre à la Cabane d'Arnaud et ses environs. Une centaine de visiteurs sur les 2 jours ainsi qu'une centaine d'élèves des écoles de La Teste le vendredi.

Nous avons mis sur pied une série de nouvelles actions :

la participation au Forum des Associations culturelles à Gujan Mestras les 5 et 6 septembre. Nous avons enregistré une trentaine d'adhésions sur ces 2 jours et nous avons pu informer les nombreux visiteurs et annoncer la Fête de l'Usage.

la réunion publique du 20 janvier à La Teste pour faire connaître la pratique du Droit au bois de chauffage. Elle a réuni une trentaine d'usagers très satisfaits des informations données. la mise au point d'une plaquette sur la Forêt Usagère avec la mairie de Gujan Mestras et la remise aux nouveaux Gujanais lors des cérémonies d'accueil tenues par Madame le sénateur Maire

L'aménagement de la Cabane d'Arnaud avec des dons mobiliers d'adhérents

La reconstruction du site internet qui avait été fermé par l'administrateur précédent suite à l'élection du nouveau bureau. Il fonctionne bien, allez le visiter, vous y trouverez, entre autre, les activités de l'association juriques et du pôle forestier mais aussi de l'histoire, les statuts et le règlement intérieur. Tous les articles parus dans Sud Ouest, La Dépêche du Bassin et TVBA. Adresse :www.addufu.org.

La 1ère Fête de l 'Usage au pôle Forestier de La Teste de Buch le 4 octobre. Cette fête a été un réel succès avec plus

de 400 visiteurs. Nous tenons à remercier : Pour la ville de La Teste de Buch: Monsieur le Maire et son conseil municipal; les services municipaux: Communication, Relations publiques, Associations, Sécurité, Police municipale et les différents secteurs du pôle technique. Pour la ville de Gujan Mestras : Madame le sénateur Maire et son conseil municipal et le service communication; Ainsi que: Alain Biranben, président du comité des fêtes du port de La Teste pour le prêt du matériel de cuisine, le comité des Fêtes de Cazaux et du Teich pour le prêt de divers matériels, M. Rex du point artistique de Cazaux pour la sonorisation, les correspondants de la Dépêche du Bassin, de Sud Ouet, de TVBA pour la communication sur cette journée mais également pour tous les articles d'actualité qu'ils ont réalisés et diffusés, les commerçants partenaires : Maxi Coffee et La Pataterie, les conférenciers : Mathieu Cabaussel sur le gemmage, Sylvie Beaugendre pour l'apiculture, Anne Debeaumarchais pour son ouvrage « les passeurs de mémoire » , Denis Eveillé pour les balades avec ses petits ânes, M. Giraud avec ses jouets en bois, Yanick Lagune du sciage mobile Carcannais. André Gousset et ses conférences sur l'histoire de la Forêt Usagère, Claude Sologne pour les Droits d'Usage, les membres de la commission animation et tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réalisation de cette journée.

Christian GOUSSET, secrétaire, présente l'actualité juridique :

Affaire GEOPOLIS/PALUEAU

Il s'agit d'**un projet de lotissement sur une parcelle de FU cadastrée CW 75 qui a été classée en zone UP au Plan Local d'Urbanisme de La Teste** et de ce fait a échappé au périmètre du site inscrit et au site classé et ainsi que Natura 2000.
L'ADDUFU a demandé au Tribunal Administratif d'annuler l'arrêté du 9 janvier 2012 par lequel le maire de La Teste a délivré un permis d'aménager à la SARL GEOPOLIS.
La requête de l'ADDUFU a été rejetée lors de l'audience du 16 janvier 2014. L'ADDUFU a décidé de faire appel.
Depuis, la société GEOPOLIS a remis son mémoire en faisant abstraction de la limite de la forêt usagère à l'EST matérialisée par la craste de NEZER tel que l'on rappelé les experts nommés par le TGI de Bordeaux lors du procès en cantonnement.
L'ADDUFU, pour sa part a recueilli des titres de partage de 1971 et de 1932 de Madame Palueau concernant la parcelle de Goulugne de Haut. Ces titres apportent la preuve que la parcelle CW 75 est issue de Goulugne de Haut et quelle doit faire partie de la FU.
l'ADDUFU s'est adressée à un notaire afin de faire une synthèse de ces différents titres de propriété pour les rendre encore plus lisible par le tribunal.
Nous sommes bien conscient que malgré l'évidence, la cour administrative d'appel pourrait rendre une décision en fonction de la légalité du permis d'aménager en tenant seulement compte du PLU de la Teste et donc défavorable à l'ADDUFU.
Si tel était le cas, l'ADDUFU pourrait envisager d'attaquer le PLU.

Syndics/gardes.

Au mois de décembre 2010, le TA de BX rendait un jugement défavorable à l'ADDUFU à sa demande d'annulation de l'arrêté du préfet de la Gironde portant l'agrément en qualité de garde des bois particuliers de M.Claude Taffard.
L'ADDUFU avait fait appel de cette décision et entrepris deux démarches distinctes :
- La première, devant la Cour Administrative d'Appel sur les mêmes bases qu'en première instance au TA en insistant sur le fait que monsieur Taffard ne pouvait être garde des bois particuliers sur des propriétés sur lesquelles il est « titulaire de droits réels » c'est-à-dire, USAGER.
La cour administrative d'appel avait annulé l'agrément de monsieur Taffard.
- La deuxième, devant le TGI de Bordeaux qui, par son jugement du 4 septembre 2012, (**assignation des syndics**) a déclaré irrégulière et par conséquent nulle la nomination de M. TAFFARD en qualité de garde assermenté par le seul syndic des propriétaires de la forêt usagère M. MARZAT, confirmant ainsi la décision du TA. Le TGI a en outre désigné monsieur Jean BAROT en qualité d'administrateur provisoire aux fins de convocation des syndics tant des propriétaires que des usagers de la FU **en vue de nommer collectivement un ou des gardes assermentés.**
Cette procédure a échouée du fait que Monsieur Marzat, seul syndic des propriétaires ne s'est jamais rendu aux convocations de l'administrateur. Il n'a pas obtempéré aux demandes de Monsieur Barot sur la tenue d'une AG des propriétaires afin de désigner le second syndic.
A ce jour, bien que pendante devant le TGI, cette procédure qui avait été engagée à l'initiative du président de l'ADDUFU, a montré ses limites et devra probablement être abandonnée.

Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte de la Dune du Pilat

Depuis plusieurs années, l'ADDUFU avait connaissance du **projet d'acquisition** par le CL de **parcelles de FU situées aux abords de la dune du Pilat.**
Au début des échanges ADDUFU/CL, le Conservatoire nous donnait l'assurance que les droits d'usages seraient maintenus sur les parcelles rachetées.
Cette idée était loin de déplaire à l'ADDUFU du fait que les propriétaires de ces parcelles étaient engagés dans la procédure de cantonnement de la forêt usagère, et donc opposés aux droits d'usage.
Le CL devenant propriétaire avait alors la possibilité de rejoindre les opposants au cantonnement et peser ainsi pour la pérennité de nos droits, c'est du moins l'idée que nous nous faisions de ce changement de propriétaire.
Le 19 aout 2014, à notre demande, l'ADDUFU est reçue par le CL et le SMDP sur ce dossier.
Les propos qui nous été tenus ne nous ont pas rassurés.

Les motivations pour ces rachats ou expropriations de parcelles de FU seraient selon les dires du CL et du SMDP d'assurer un meilleur accueil du public de la dune du Pilat, d'assurer une police de circulation des véhicules aux abords de la dune et de faire surveiller le site par ses propres gardes.
Le CL insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas remettre en cause nos droits d'usage sur les parcelles rachetées ou expropriées. Mais le conservatoire du littoral n'est pas un propriétaire comme les autres. Les parcelles expropriées tomberaient dans le domaine public et de ce fait, les servitudes cesseraient. Les droits d'usage pourraient devenir par la volonté du CL un droit conventionnel. Les droits d'usage définis dans les Baillettes et Transactions n'existeraient plus.
Il est complètement anormal de la part du CL de vouloir acquérir ces parcelles avec les conséquences que l'on connaît alors que le statut de la FU protège le milieu de façon remarquable depuis des siècles.
D'autres solutions existent afin d'améliorer la qualité d'accueil du public sans toucher à la forêt usagère et aux droits d'usage.
Madame Christian, Sous-préfète en charge du bassin d'Arcachon évoque, par exemple, la création de parcs relais, à l'extérieur du périmètre de la FU et se prononce pour le maintien des droits d'usage.
Pour ce qui est de la garde de la forêt usagère, y compris les parcelles convoitées par le CL, il serait préférable de retrouver une gestion collégiale de la FU par les quatre syndics généraux, et nommer un ou des gardes assermentés et le problème de la garde du site de la dune du Pilat pour la partie FU serait réglé.
Il est clair que si la Déclaration d'Utilité Publique voyait le jour, l'ADDUFU ferait un recours en justice et demanderait à tous ses adhérents et sympathisants de s'opposer à ce projet.

Périmètre de la FU sur les documents Natura 2000
Des annexes aux documents Natura 2000 font état d'**un périmètre de la FU qui se trouve amputée de quelques 130 HA**. Ce mauvais tracé coïncide curieusement avec la zone de rachat par le CL.
Nous sommes intervenus au mois de février 2014 auprès de l'ingénieur en charge du cadastre pour signaler cette anomalie. Nous avons réitéré notre désaccord sur ce tracé auprès de Monsieur le Maire de la Teste en fin d'année 2014.

Les plaintes des propriétaires en FU contre des usagers
Une poignée de propriétaires ayants pins cherchent par tous les moyens à faire fuir les usagers qui pénètrent en FU, que ce soit pour faire leur bois ou même tout simplement pour se promener.
Ils cherchent, en déposant **plainte devant le procureur de la république, pour vol de bois** ou violence, à **s'opposer aux droits d'usage sur leurs parcelles**.
Face à cette situation, l'ADDUFU va entreprendre une action en justice pour diffamation et atteinte aux droits d'usage afin de défendre ces usagers et obtenir de ces propriétaires qu'ils respectent les Baillettes et Transactions qui régissent la FU.
Nous invitons toutes les personnes qui ont été importunées par ces propriétaires à se faire connaître auprès de notre association.

Constructions illicites en FU
Depuis 2011, l'ADDUFU n'a cessé d'alerter les services de l'état et le Maire de La Teste de Buch sur ces situations de constructions illégales en site classé.
Notre dernière intervention remonte au mois d'aout 2014 ou nous adressons à Monsieur le Maire de La Teste pour dénoncer une nouvelle fois ces dérives et demander son intervention afin **d'obtenir la démolition de ces constructions illégales qui n'ont pas obtenu de permis de construire.**
A ce jour, rien ou très peu de choses ont bougé, donnant raison à ces propriétaires, pour la plupart opposés aux droits d'usage ou peu respectueux des usagers.
L'ADDUFU sera-t-elle elle-même obligée de déposer plainte afin d'obtenir la remise des lieux en conformité avec les règles d'urbanisme de la commune ?

Compte rendu de l'activité du pôle forestier pour l'année 2014.
Il a été effectué deux opérations de sciage. Une au mois de janvier et l'autre au mois de décembre, pour un total d'environ 47 M3 de bois d'œuvre, ce qui représente l'abattage d'un peu plus de 50 pins en application du 11ème lieu de la transaction de 1759, qui permet à un usager, en cas d'absence ou de refus du syndic de prélever les pins vifs dont il a besoin.
Tout ce travail été effectué par les bénévoles de l'ADDUFU et l'aide de certains usagers qui avaient fait ces demandes de bois et avec une implication de tous les jours de Sébastien Labat.
Comme les autres années, nous avons fait appel à Florent et Yannick LAGUNE de l'entreprise de sciage mobile Carcannais que nous devons remercier pour leur prestation exemplaire.
Il est clair que ces faibles volumes de bois sont liés à la capacité de l'ADDUFU de répondre aux demandes. Depuis plusieurs années notre association s'est engagée dans cette voie afin de démontrer qu'à chaque fois que l'offre se mettait en place, la demande de bois d'œuvre par les usagers ne se faisait pas attendre. Nous avons pu ainsi démontrer que l'usage n'est pas tombé en désuétude et l'intérêt que portent les habitants de l'ancien Captalat pour cette forêt usagère.
L'année 2015, avec la professionnalisation du site par l'installation d'une scierie, va apporter la preuve de cette demande des habitants.
L'ADDUFU continuera à faire appel aux bénévoles pour des tâches annexes et la livraison de résidus de sciages, croûtes et autres, pour les usagers nécessiteux ou dans l'incapacité de faire leur propre bois de chauffage.
Par se glissement de la situation de scieur occasionnel vers cette professionnalisation du pôle forestier, l'ADDUFU doit s'engager vers une action sociale envers nos anciens, tel que nous l'avons mis en place en fin d'année dernière en fournissant un peu de bois de chauffage à deux adhérents.

Renouvellement du tiers sortant et composition du nouveau Conseil d'Administration

Ne se représentaient pas : Jean Mazodier, Corinne Sapin et René Régnier.
Nouveaux candidats : Marianne Schaefers, Françoise Soubie, William's Petro, Michel Lecointe, Robert Labat.
La composition du nouveau Conseil d'Administration est:
Jean-Claude Dupoy, Pascal Fur, Jean-Paul Dugoujon, Jean-Pierre Duvignères, Claude Sologne, Pierre Serrano-Martini, Virgile Lauga, Alain Maurières, Christian Gousset, Francis Bégu, Jean Chignac, Alain callède, Michel Lecointe, Robert Labat, William's Petro, André Gousset, Marianne Schaefers, Françoise Soubie, Patrick Lescaret.

Perspectives d'activités pour l'année 2015

Campagne d'adhésion et de communication :
- mieux faire connaitre nos droits
- renforcer le poids de l'ADDUFU
- juridique

Aménagement du pôle forestier :
- montage d'une scierie fixe
- investissements nécessaires
- aménagements sur le site
- maison de l'usage

Bilan financier exercice 2014 présenté par Francis Bégu et Alain Callède

Compte Résultat 2014	DEPENSES	RECETTES
Adhésions		8 868,00€
Intérêts Compte Livret		52,99€
Manifestations		2 113,00€
Pôle Forestier		10 352,39€
Rembt Sinistre Tempête		5 813,86€
		27 200,24€
Frais Bancaire	46,50€	
Frais Justice	1 210,00€	
Assurances	2 848,80€	
Timbres	667,66€	
Abonnement-cotisations	619,46€	
Fourniture Bureau	1 335,90€	
Evènement	58,50€	
Communication	235,20€	
Achat pour Animations	1 090,12€	
Pôle Forestier	9 561,30€	
Travaux sinistre Tempête	4 083,60€	
	21 757,04€	21 757,04€
Bénéfice exercice 2014		5 443,20€

Bilan Comptable exercice 2014	ACTIF	PASSIF
COMPTE CHEQUE	5 648,21€	
LIVRET BLEU	5 291,75€	
CAISSE	8,60€	
Réserve associative (régularisée)		5 505,36€
Résultat exercice 2014		5 443,20€
TOTAL		
Bilan comptabilité	10 948,56€	10 948,56€

Présentation d'un budget prévisionnel pour 2015

Recettes	2015	Dépenses	2015
Adhésions	9 500,00 €	Adhésions	
Intérêt Compte Livret	50,00 €	Frais Bancaire	50,00 €
Evènements		Evènements	100,00 €
Assurances		Assurances	3 000,00 €
Impression		Abonnements	500,00 €
Fournitures		Fournitures Bureau	1 500,00 €
Timbres		Timbres	700,00 €
Communication		Communication	250,00 €
Animation	2 000,00 €	Animation	1 200,00 €
Avocat Huissier		Avocat Huissier	2 000,00 €
Sinistre Travaux		Sinistre Travaux	1 700,00 €
Investissements		Investissements	4 000,00 €
Entretien matériel		Entretien matériel	1 000,00 €
Carburant énergie		Carburant énergie	2 000,00 €
Sciage	6 000,00 €	Pôle forestier	4 000,00 €
Réserves déficit	5 450,00 €	Amortissement	1 000,00 €
Total	23 000,00 €	Total	23 000,00 €
Résultat annuel			
Report année N-1			
Réserves/amortis.			